

Commission Mathiot

- Compte-rendu de l'audition de l'AE-EPS - (Mardi 5 décembre 2017)

Présents :

Membres de la commission : Pierre Mathiot (président de la commission), Stéphane Kesler (IGAEN) et Nicolas Ginsburger (IGAEN)

Absents : Christine Szymankiewicz (IGAEN), Souâd Ayada (IGEN, Présidente du CSP)

Membres de l'AE-EPS : François Lavie (Président), Bernard Boda (coordonnateur commission ad-hoc), David Macal (Secrétaire national) Jean- Baptiste Chياما (coordination de la Revue)

Début des échanges 17h30 ; Fin vers 18h15.

Ce compte-rendu essaie de présenter de façon ordonnée la teneur des échanges, un peu à l'emporte-pièce, ayant eu lieu essentiellement avec P. Mathiot, les autres membres de la commission n'ayant eu que des interventions ponctuelles. De façon anecdotique nous retiendrons, dès le début de l'entretien, l'engagement sportif de son président, notamment au marathon... Celui-ci sollicite ensuite nos questions concernant la réforme en cours. François Lavie entend, tout d'abord, présenter l'AE-EPS, ce qu'il fait.

LE POINT SUR LA REFORME

Nous abordons rapidement le CCF en terminale, suite à certaines rumeurs laissant présager son anticipation en fin de première. P. Mathiot entend rassurer sur les intentions de la réforme concernant l'EPS. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'elle est légitime, particulièrement au lycée et qu'il n'est pas question de modifier ni la quotité horaire de l'enseignement obligatoire ni l'organisation du CCF. Cependant, il précise que, pour ce dernier, certains ajustements seront nécessaires. Il ajoute, qu'en l'état de la réflexion de la commission, nous serions la seule discipline faisant partie du tronc commun de la seconde à la terminale. Pondérant ses propos il précise la nécessité de faire évoluer les programmes. Ce sera l'objet de l'étape suivante de la réforme.

LES ENJEUX DE L'EPS

Nous revenons sur les enjeux de l'EPS au lycée. Ils ne nous semblent pas vraiment perçus. Nous rappelons que :

- le décrochage de la pratique d'activités physiques sportives est massif entre Bac-3/Bac +3 ;
- 40% à 60% des jeunes n'en pratiquent aucune en dehors de celles obligatoires dans le cadre scolaire ;
- les filles décrochent davantage ;
- qu'il en va d'un problème de santé publique mis en avant par le corps médical.

Aussi, l'EPS au lycée doit être pensée pour construire une habitude de pratique physique régulière. Elle ne se réduit pas à la seule pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, mais elle **contribue**

pleinement à l'acquisition de connaissances et compétences permettant l'intervention sur soi et ses propres propriétés corporelles pour conduire et gérer un style de vie actif.

P. Mathiot nous incite à être une force de proposition et à formaliser nos idées dans un document à lui remettre fin décembre afin de :

- Renseigner plus précisément la place qu'occuperait l'EPS dans la réforme qui s'engage.
- Proposer des pistes de réflexions pour les programmes à venir et sur les éventuels ajustements du CCF.

LE BACCALAURÉAT

P. Mathiot met en avant le poids relatif des différentes disciplines dans chaque filière. Il s'attache plus particulièrement au bac. « S » que l'on peut obtenir en ayant des notes faibles en mathématiques et sciences. Le jeu des coefficients en serait la cause. Il estime nécessaire que des disciplines « majeures », évaluées ponctuellement en terminale, au nombre de quatre, devraient composer 60% de la note finale.

Ce principe vaudrait pour tous les lycéens et lycéennes qui auraient à effectuer des choix de « majeures » qualifiant leur parcours de formation. Les autres disciplines seraient évaluées (à part égale ?) en contrôle continu (hormis l'EPS en CCF). Notons qu'à l'occasion P. Mathiot s'interroge sur la note obtenue, en EPS, par certains élèves en relation avec le niveau de performance atteint. Il prend exemple sur la course en durée et la possibilité d'avoir une bonne note en courant à 8 km/h. Si la réflexion est caricaturale, comme l'allusion au référentiel bondissant, elle souligne la nécessité de mieux expliquer que, dans l'évaluation de la compétence propre n°5 (« Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi »), la performance peut être rapportée à une utilisation optimale de ses ressources fussent-elles relativement faibles. Ceci étant nous convenons qu'il serait nécessaire de reconsidérer certaines modalités parmi celles proposées à l'évaluation au CCF

Aux quatre disciplines évaluées ponctuellement en terminale s'ajouterait le français qui le serait, comme actuellement, en première. Ce qui donnerait :

- 40% pour les disciplines du tronc commun
- 60% pour les épreuves terminales
 - deux « majeures » constituant du parcours choisi (ex : Math/informatique ; Math / SES...),
 - de philosophie,
 - de français, en fin de première,
 - **d'un grand oral** portant sur un projet adossé aux deux épreuves « majeures » choisies par les élèves. Ce serait une transformation et une évolution des TPE actuels.

En ce qui concerne les filières techniques seules les sections STMG et ST2S seraient susceptibles d'être transformées. Les autres séries du technique resteraient à l'identique, semble-t-il...

AU PLAN STRUCTUREL

Le devenir des filières ne semble pas définitivement tranché. La réforme serait donc en lien avec une volonté de redonner du crédit à un parcours de formation plus individualisé pour les élèves, nécessitant des choix parmi les matières et un examen final personnalisé. Elle débiterait l'an prochain en seconde.

La distribution des élèves en classes serait maintenue (classe de détermination et enseignements du tronc commun). Ensuite les élèves de première puis terminale devraient choisir deux disciplines majeures qui donneraient une identité à leur formation (cf. le « poids » relatif des disciplines au baccalauréat).

A la rentrée 2018, les options facultatives et les enseignements d'exploration seraient supprimés. L'impact serait conséquent pour l'EPS, de nombreux lycées proposant une option facultative (3 heures hebdomadaires par niveau) et certains lycées un enseignement d'exploration (5 heures hebdomadaires en seconde).

Nous nous inquiétons alors du devenir de l'enseignement de complément EPS en première et en terminale. Devant la perplexité de nos interlocuteurs, nous précisons qu'il s'agit actuellement d'une « option lourde » qui est une sensibilisation aux métiers du sport, aux études en STAPS et aux domaines de connaissances les concernant. Après un moment d'hésitation, il nous est dit que ces heures seraient bien maintenues (Sous quelles formes ?...). Il nous est suggéré, là encore, de renvoyer des propositions.

Le partage de l'année scolaire en semestres, avec des choix de modules, est une évidence pour la commission. Il serait effectif à partir de la première avec de possibles anticipations, en nombre réduits, en seconde.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Nous émettons le souhait que l'investissement des élèves de l'Association Sportive, témoignant d'une pratique régulière allant dans le sens d'un « habitus de pratique », soit davantage reconnu et valorisé au baccalauréat, au même titre que les options facultatives qui ne sont pas accessibles à tous.

Il nous a été répondu que cela n'allait pas dans l'esprit de cette réforme visant la suppression de « niches » permettant de récupérer des points supplémentaires pour le BAC et dans le souci de simplification du diplôme. Par contre, **un supplément au diplôme** serait proposé, une sorte de « bas de page de CV », dicit P. Mathiot, attestant un engagement et l'acquisition de compétences particulières dans différents domaines y compris le secteur associatif. L'investissement à l'AS et le palmarès UNSS pourraient-être mis en avant.

Voici les différents points de réforme tels que les avons compris. Nous avons regretté l'absence de Mme Souâd Ayada, Présidente du CSP, avec qui nous aurions pu échanger sur les enjeux et contenus d'une EPS en lycée.

Il nous a été précisé que les dispositions, une fois définitivement arrêtées, seront exposées dans le rapport consultatif rendu au ministre fin janvier.

La délégation du Bureau national de l'AE-EPS,

François Lavie,
Président de l'AE-EPS

David Macal,
Secrétaire national de l'AE-EPS,

Jean-Baptiste Chياما,
Coordination de la Revue Enseigner l'EPS

Bernard Boda,
Coordonnateur de la commission ad-hoc
sur la réforme du lycée et du baccalauréat